

Commission permanente du 13 juin 2024

Réunis ce jeudi 13 juin en commission permanente, les élus du conseil départemental ont attribué des subventions sur des sujets relatifs au plan « Le 41 en bonne santé », aux solidarités, à l'environnement, transition écologique et aménagement du territoire, ainsi qu'aux politiques culturelle et sportive.

Plan Le 41 en bonne santé

Un montant total de 5 000 € est attribué à trois étudiantes infirmières au titre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#).

Un montant total de 5 500 € est attribué à trois internes en médecine générale en stage à Saint-Georges-sur-Cher et Herbault, ainsi qu'à un étudiant masseur-kinésithérapeute en stage à Blois au titre des [allocations départementales de stage](#).

Solidarités

Quatre subventions, d'un montant total de 18 748 €, sont accordées à des propriétaires occupants très modestes au titre de l'aide aux travaux de rénovation énergétique.

La somme de 29 805€ est attribuée aux [missions locales du Blaisois](#) (16 500 €), [du Romorantinais](#) (7 305 €) et [du Vendômois](#) (6 000 €) en complément du dispositif national des [Parcours vacances](#). Destiné aux jeunes de 16 à 29 ans soutenus dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, celui-ci assure, dans le cadre de la construction d'un projet vacances, la consolidation de leurs apprentissages et contribue à leur épanouissement personnel à travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

Un montant total de 220 885 € est attribué à onze associations travaillant dans le domaine des solidarités dont :

- 60 000 € à l'association « Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) Escale et Habitat », œuvrant à l'intégration de jeunes de 16 à 30 ans dans un premier logement, pour le fonctionnement de son foyer des jeunes travailleurs ;
- 50 000 € à l'association « Habitat jeunes au cœur de Vendôme » et 29 640 € à l'association « La Majo », de Romorantin-Lanthenay, pour le fonctionnement de leurs foyers des jeunes travailleurs ;
- 31 590 € à l'association « Familles rurales du Loir-et-Cher » pour le fonctionnement de son association ;
- 22 000 € au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Territoires Vendômois au titre du soutien alimentaire 2024 ;
- 15 000 € à l'association « Accueil, soutien et lutte contre les détresses » (ASLD) pour le fonctionnement de son service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) pour l'année 2024.

Pilotée conjointement par l'État et les collectivités territoriales, la [politique de la ville](#) vise à réduire les disparités entre les quartiers et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Afin de coordonner les actions locales, le conseil départemental signe les nouveaux [contrats de ville 2024-2030](#) pour les communes de Vendôme, Blois et Romorantin-Lanthenay. Il poursuit ainsi son engagement dans les quartiers prioritaires par ses actions de solidarité et subventions aux associations œuvrant, dans les quartiers concernés, à la politique de la ville.

Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

Vingt-deux subventions, d'un montant total de 915 500 €, sont attribuées au titre de la [dotation départementale d'aménagement durable](#) à des collectivités et établissements publics dont

- 100 000 € à Salbris et Couëtron-du-Perche, 93 800 € à la communauté de commune du Perche et du Haut-Vendômois, 89 700 € à la commune de Neung-sur-Beuvron ou encore 61 200 € à la commune de Saint-Viâtre pour des travaux de préservation et de gestion de la ressource en eau ;
- 70 000 € à Seur, Marcilly-en-Beauce, Salbris et Millançay pour le développement de liaisons piétonnes et des projets de protection de la biodiversité ;
- 46 100 € au Syndicat Val d'eau pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans les communes de Mulsans, Maves, Villexanton, La-Chapelle-Saint-Martin et Talcy.

Quatorze subventions, d'un montant total de 281 290 €, ont été attribuées au titre de la [dotation départementale de solidarité rurale](#) à quatorze communes dont :

- 50 000 € à Mesland pour la réhabilitation du dernier commerce ;
- 41 600 € à Oucques-la-Nouvelle pour des travaux de voirie à Beauvilliers ainsi que 24 000 € pour l'aménagement d'un trottoir et la création de sentiers piétonniers ;
- 30 000 € à Saint-Ouen pour l'enfouissement de réseaux.

Dans le cadre de la convention, signée le 26 avril 2023 entre la Préfecture, le département et les associations des maires et des maires ruraux de Loir-et-Cher, visant à renforcer la sécurité autour des collèges publics par l'installation de moyens de vidéoprotection, six subventions, d'un montant total de 68 948 €, sont attribuées à Lamotte-Beuvron (11 066 € pour six caméras autour du collège *Jean-Rostand*), Romorantin-Lanthenay (10 792 € pour trois caméras autour du collège *Maurice-Genevoix* et deux autour du collège *Léonard-de-Vinci*), Vendôme (20 000 € pour cinq caméras autour du collège *Robert-Lasneau* et 10 000 € pour les travaux de génie civil), Oucques-la-Nouvelle (11 158 € pour quatre caméras autour du collège *Lavoisier*) et Montrichard-Val-de-Cher (5 932 € pour trois caméras autour du collège *Joachim-du-Bellay*). Ces communes peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'État et du département, à hauteur de 40% chacun – les municipalités prenant à leur charge les 20% restants – pour le déploiement de six caméras au maximum sur la base d'une assiette plafonnée à 50 000 € par établissement.

Politique Culturelle

Cinq subventions, d'un montant total de 29 619 €, sont attribuées à des communes au titre de l'entretien du patrimoine architectural dont 14 848 € à Marcilly-en-Gault pour la restauration d'un lavoir et 8 249 € à un particulier de Pontlevoy pour la restauration d'un pont ancien.

Une subvention de 30 910 € est attribuée, au titre du fonds de soutien aux lieux culturels, à l'[association du Cinéma Le Petit Casino](#), à Saint-Aignan, pour le renouvellement du matériel de projection.

Quatre-vingt-treize subventions, d'un montant total de 153 528 €, sont attribuées au titre du [schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques \(SDEPA\)](#) :

- trente-et-une, d'un montant total de 107 010 €, à des écoles de musique au titre de l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignement musical ;
- quarante-et-une, d'un montant de 37 500 €, au titre de l'aide à la diffusion ;
- vingt-et-une, d'un montant total de 9 018 €, au titre de l'aide à l'acquisition de partitions.

Politique sportive

Neuf subventions, d'un montant total de 13 700 €, sont attribuées au titre du soutien aux associations dont 4 000 € à l'A.J. Blois Onzain athlétisme pour l'organisation de la Coupe de France des spécialités et relais, 3 000 € au Tennis club Cœur de Sologne de Lamotte-Beuvron pour l'organisation de la 5^e édition de l'Open de France de Beach tennis et 3 000 € à l'Académie Blésoise de billard pour l'organisation du Championnat du monde Dames & Juniors.

Une subvention de 200 000 € est attribuée à la commune de Neung-sur-Beuvron pour la rénovation et l'agrandissement du gymnase au titre du dispositif départemental d'aide à la construction et à la réhabilitation des équipements sportifs.

